

TRANSACTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970, loi Hoguet et son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972.

MANDAT SIMPLE DE VENTE

EN DESSOUS DE 180 000 €

9 000 €

PRIX TTC NET VENDEUR

MANDAT EXCLUSIF DE VENTE

EN DESSOUS DE 180 000 €

7 000 €

PRIX TTC NET VENDEUR

MANDAT SIMPLE DE VENTE

AU-DESSUS DE 180 000 €

5,00 %

DU PRIX DE VENTE TTC NET VENDEUR

MANDAT EXCLUSIF DE VENTE

AU-DESSUS DE 180 000 €

3,90 %

DU PRIX DE VENTE TTC NET VENDEUR

MANDAT SIMPLE DE VENTE

PARKINGS

PRIX TTC NET VENDEUR

2 500 €

GESTION

Loi du 6 Juillet 1989 Décret du 1er Août 2014 de la LOI ALUR, en application depuis le 15 Septembre 2014

GESTION «ESSENTIEL»

5,00 %

DES ENCAISSEMENTS TTC

+

ASSURANCE
LOYERS
IMPAYÉS**+2,3 %**

GESTION «CONFORT»

6,00 %

DES ENCAISSEMENTS TTC

+

ASSURANCE
LOYERS
IMPAYÉS**+2,3 %**

GESTION «LIBERTÉ»

9,80 %

DES ENCAISSEMENTS TTC

+

ASSURANCE
LOYERS
IMPAYÉS**OFFERTE**

LOCATION

Loi du 6 Juillet 1989 Décret du 1er Août 2014 de la LOI ALUR, en application depuis le 15 Septembre 2014

VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER
ET RÉDACTION DU BAIL**12,00 € / M2**

RÉDACTION DE L'ÉTAT DES LIEUX

3,00 € / M2

À RÉGLER PAR LE LOCATAIRE ET LE PROPRIÉTAIRE LORS DE LA SIGNATURE DU BAIL